

Nouveau !

Un service paie à BTP 74 rien que pour vous !



Une paie 100% BTP !



Notre offre de service

- ✓ Paie 100 % Bâtiment et Travaux publics
- ✓ Paramétrage et reprise des données de votre dossier
- ✓ Administration du personnel : Embauche, contrat de travail, DPAE, mutuelle et prévoyance, DUE, indemnités de départ...
- ✓ DSN, IJSS, états et journaux de paie
- ✓ Coffre fort numérique

Bénéfices pour vous :

- Sérénité dans la gestion de votre personnel
- Prix tout inclus pour l'ensemble des services proposés
- Contact privilégié et de proximité au sein de l'équipe
- Paie 100% BTP avec une connaissance approfondie des conventions du secteur

CONTACTS

BTP 74 - M. Thierry TERBINS

☎ 06 88 12 27 99

✉ terbinst@d74.ffbatiment.fr

BTP Service Paie

☎ 06 82 86 17 73

✉ boucheph@d42.ffbatiment.fr



Un service proposé par BTP 74
en partenariat avec le service Paie de BTP 42

Des missions adaptées pour toutes les entreprises et artisans du Bâtiment et des travaux publics !



Pour l'embauche de vos salariés, l'équipe réalise :

L'établissement de la DPAE et l'affiliation du nouvel embauché aux différentes caisses.

Pour l'établissement des paies, l'équipe produit :

Les bulletins sous 72H, dès réception des éléments variables des paies. Et, possibilité de générer un fichier de virement à transmettre à la banque.

Pour les cotisations, l'équipe effectue :

La DSN incluant URSSAF, PRO BTP, caisse de congés payés, prélèvement à la source, autres organismes éventuels...

Pour le départ d'un salarié, l'équipe s'occupe :

De l'établissement du dernier bulletin avec le calcul des indemnités dues, du certificat de travail, du reçu pour solde de tout compte, de l'attestation France Travail et de la radiation des caisses.

En cas de maladie ou accident du travail du salarié, l'équipe fait :

L'établissement de l'attestation de salaire pour les indemnités journalières CPAM et la déclaration de l'arrêt à PROBTP ou SMABTP.

En cas de problème avec un salarié, l'équipe vous épaulé pour :

Vous conseiller sur vos droits et ceux du salarié. En collaboration avec les juristes de BTP 74, elle rédige les procédures de licenciement, disciplinaires et les ruptures conventionnelles (procédure, calcul et enregistrement).

UN FONCTIONNEMENT SIMPLE CHAQUE MOIS

1

Chaque mois, vous transmettez vos variables (relevé d'heures, absences, paniers, trajets, primes éventuelles...)

2

L'équipe traite les données et édite les bulletins de paie

Ils sont communiqués sous 72H Maximum



3

L'équipe calcule et déclare les charges. Et vous transmet les états.

UN TARIF SANS SURPRISE, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE, QUI INCLUT TOUTES CES MISSIONS.

* Contacter BTP Service Paie, Ph. BOUCHE, au 06 82 86 17 73 pour plus de précisions. Ces prix sont indicatifs pour l'année en cours 2025.

exemple

Pour 5 salariés*

25,98€ HT

par collaborateur

exemple

Pour 15 salariés*

24,10€ HT

par collaborateur

exemple

Pour 30 salariés*

20,50€ HT

par collaborateur

exemple

Pour 50 salariés*

18,88€ HT

par collaborateur



VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPEL À NOS SERVICES ?

Contactez BTP service Paie
Philippe BOUCHE

06 82 86 17 73

ÉTAPE
01



Prise de contact

ÉTAPE
02



- Echanges sur les spécificités de votre entreprise
- Remise de la fiche de renseignement
- Remise de la lettre de mission

Envoi d'un devis détaillé

Ceci vous engagera auprès
de notre service Paie

ÉTAPE
03



Retour de la fiche de
renseignements

et des éléments comptables
auprès du service Paie

ÉTAPE
04



Montage du dossier
Paie

par notre service

ÉTAPE
05



Etablissement des
premiers bulletins de Paie

ÉTAPE
06

CONTACT

 06 82 86 17 73

 boucheph@d42.ffbatiment.fr